



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

**Arrêté préfectoral
portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
« Bassin de la Midouze »**

LE PREFET DES LANDES

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-31 sur la commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral du 9 mars 2005 instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin de la Midouze »,

VU la lettre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze en date du 30 octobre 2009,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées du Midour, de l'Isaule et de la Douze et du Syndicat des Vallées Midour, Douze Riberette,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les nouvelles dispositions introduites par le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 modifiant le code de l'environnement et notamment la composition des commissions locales de l'eau,

SUR LA PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Landes,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2005 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin de la Midouze » est modifié comme suit :

« 1 – Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux »

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Conseil Régional Aquitaine	Mme Martine HONTABAT	Mme Maria LAVIGNE
Conseil Régional Midi-Pyrénées	Mme Elisabeth MITTERRAND	M. Jean Louis GUILHAUMON
Conseil Général des Landes	M. Christian CAZADE	
Conseil Général du Gers	M. Marc PAYROS	
Association des Maires des Landes	M. Jean-Claude LALAGÜE Maire d'Uchacq et Parentis M. Guy ROLLIN Maire de Meilhan M. Alain LABARTHE Maire de Bégaar	M. Jacques JUNQUAS Maire de Campet et Lamolère M. Philippe DUBOURG Maire de Carcares Ste Croix
Association des Maires du Gers	M. Henri DIEDERICH Maire de Larée M. Yves RISPAT Maire de Lupiac M. Francis DAGUZAN Maire de Troncens	M. Aimé VILLENEUVE Maire de Peyrusse-Grande
Communauté de communes du Pays Tarusate	M. Vincent LESPERON Maire de ST Yaguen	Mme Sabine DEHEZ Maire de Carcen Ponson
Communauté de communes du Pays d'Albret	M. Jean Luc BLANC SIMON Conseiller municipal de Brocas les Forges	
Communauté de Communes du Pays de Roquefort	M. Pierre CHANUT Maire de Roquefort	M. Daniel ROZIER Maire de Saint Gor
Communauté de Communes du Gabardan	M. Serge JOURDAN Maire de Losse	M. Antoine LEQUERTIER Maire de Mauvezin d'Armagnac

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération du Marsan	M. Christian CENET Maire de Bougue	
Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan	M. Jean Marc DARTEYRON Conseiller municipal de Saint Cricq Villeneuve	
Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	M. Patrick MIMOT	M. Pierre DARMANTE
Communauté de Communes du Bas Armagnac / Bas Adour	M. Jean DUCLAVE Maire de Magnan	
Communauté de Communes du Grand Armagnac	M. Gérard LUFLADE Maire de Mauléon d'Armagnac	M. Guy REMAZEILLES Maire de Marguestau
Syndicat Intercommunal du Bez	Mme Armandine BEAUGIER	
Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Ludon et du Gaube	M. Jean François CAZALIS	M. Jean Michel DARRABA
SIVU des berges de la Midouze	M. Alain DEHEZ	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze	M. Claude SILENGO	
Institution Adour	M. Bernard SUBSOL M. Régis SOUBABERE	

2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Services	Titulaires	Suppléants
Chambre d'Agriculture des Landes	M. Jean Luc CAPES	M. François LEPARRE
Chambre d'Agriculture du Gers	M. Marc DIDIER	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes	M. Jean-Marie NEROU Tembec Tartas SAS	M. Jean-Claude BEZIAT Aqualandes SAS
Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers	M. Paul BERGAMO	Mme Corinne BRUEL
Association SEPANSO	M. René CLAVE	M. Georges CINGAL
Association UMINATE	Mme Chantal PAVARD-GIBBS	Mme Martine DELMAS
Associations de consommateurs	Mme Eliane SERRE-SALHORGNE. UFC Que Choisir	M. Guy PETIT UDAF
Fédération de Chasse	M. Thierry BEREZYIAT (Landes)	
Comité Départemental de Canoë-kayak	M. Albert REVUELTA (Landes)	
Fédération de Pêche des Landes	M. Jacques MARSAN	M. Vincent RENARD
Fédération de Pêche du Gers	M. Bernard LAFFARGUE	
Comité départemental du Tourisme	M. Michel LALANNE (Landes)	
Centre Régional de la propriété forestière d'Aquitaine	M. Jean-Henri D'ORGLANDES	M. LESCOUZERES

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Le Préfet des Landes Coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant, représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin,
- Le Préfet du Gers ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées ou son représentant,
- Le Chef de MISE des Landes ou son représentant
- Le Chef de MISE du Gers ou son représentant
- Le Directeur Régional de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Chef du service départemental des Landes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires des Landes ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture des Landes ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture du Gers ou son représentant. »

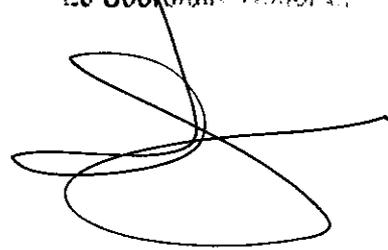
Le reste sans changement.

Article 2 : L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des départements des Landes et du Gers et mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Landes et le Secrétaire Général de la préfecture du Gers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la présente commission.

Mont-de-Marsan, le - **9 NOV. 2009**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke extending to the right.

Eric de WISPELAERE